

Une bactérie à action retardée

La paratuberculose est une maladie **contagieuse** chronique de l'intestin des **ruminants** due à *Mycobacterium avium paratuberculosis* ou bacille de Johne, capable de **persister 1 an** dans le sol ou le lisier. Il survit aussi dans l'eau, et peut contaminer les captages. Il résiste au froid, à la chaleur, à la sécheresse et à la Javel.

La bactérie se transmet **par voie orale** à partir des **bouses, du lait ou du colostrum** de tout animal contaminé, et du matériel en contact avec ces sécrétions.

Le **jeune veau** est le plus sensible à l'infection. En milieu très contaminé, l'adulte peut aussi s'infecter.

La maladie ne se révèle que **2 à 6 ans plus tard**, à l'occasion d'un stress : maladie, vêlage, parasitisme, surpeuplement... Pendant ce délai, les animaux infectés peuvent devenir excréteurs.

Amaigrissement extrême



La face émergée de l'iceberg

Après une longue phase silencieuse, une **forme sub-clinique** s'installe : les productions diminuent (lait, viande, fertilité), l'animal excrète la bactérie.

Puis apparaît une **diarrhée** persistante, sans fièvre ni perte d'appétit, qui résiste aux traitements et évolue toujours vers la cachexie et la **mort**.

Les bouses d'un bovin en phase clinique contiennent des **millions de germes par gramme**.

Quand un animal exprime la maladie il y a déjà 20 à 25% de positifs dans le troupeau.

Facteurs de risque en élevage infecté :

- le local de vêlage doit être abondamment paillé et ne pas servir d'infirmierie,
- séparer le veau de la mère dès la naissance : le colostrum et le lait sont contaminants, ainsi que les trayons souillés,
- ne pas isoler les animaux en diarrhée près du local à veaux,
- éviter l'abreuvement des jeunes à des points d'eau pouvant avoir été souillés par des bouses d'adultes,
- chauler régulièrement (conservation favorisée par des sols acides), ne pas épandre de fumier sur les pâtures destinées aux jeunes, éviter le passage de jeunes en pâture derrière des adultes,
- ne pas garder pour la reproduction des veaux de mères positives,
- renforcer la lutte contre le parasitisme (strongles, douve...).

La lutte contre la maladie

En l'absence de traitement et de vaccin, la **prévention** de base est de **ne pas acheter la maladie** : demander des dépistages à l'introduction, acheter dans des cheptels certifiés indemnes.

Une fois la maladie installée, la **lutte** repose sur l'identification et l'élimination de tout animal positif, accompagnées d'une lutte pied à pied contre les facteurs de risque.

Modes de contamination

